

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 49 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les départements et l'étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

Directeur : ALFRED REBOUX AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires.

Abonnements et annonces : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Cour-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez M. HAVAS, LAFFITTE et C. 111, rue de la Louvre et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'Office de Publications.

ROUBAIX, LE 17 JUIN 1891

CHIMÈRES !

Le Figaro d'hier contient un de ces articles dont il a le secret et que, dans l'argot du jour, on nomme « sensationnels » parce que le rédacteur en chef du journal qui les publie les croit destinés à faire sensation dans le monde.

Dans l'article plus ou moins « sensationnel » d'hier il s'agit d'une grosse, très grosse question, autour de laquelle pivote depuis vingt ans toute la politique européenne : on a deviné que cette question est celle de l'Alsace-Lorraine. L'auteur, à ce que nous révèle le Figaro, est un homme d'Etat européen dont il faut taire le nom, parce que tous les lecteurs du Figaro le connaissent. Silence et mystère !

Cet homme d'Etat inconnu Qui ne dit pas son nom et qu'on n'a point revu, a trouvé la solution du problème. Elle est simple comme le jour : l'homme d'Etat qui se dit pas son nom partage l'Alsace-Lorraine entre la France et l'Allemagne ; celle-ci rendra Strasbourg et l'Alsace, celle-là rendra Metz et la Lorraine. C'est ce qui s'appelle couper la poire en deux. On nous dit pas de qui l'homme d'Etat européen a reçu la mission d'offrir à la France et à l'Allemagne cette petite combinaison.

L'homme d'Etat européen improvisé rédacteur du Figaro dit que l'Allemagne tient à garder Strasbourg, qu'elle considère comme « la porte de sa maison », mais qu'elle renoncera à Metz et à la Lorraine. C'est ce qui s'appelle couper la poire en deux. On nous dit pas de qui l'homme d'Etat européen a reçu la mission d'offrir à la France et à l'Allemagne cette petite combinaison.

Nous ignorons si M. de Bismarck fait bon marché de la Lorraine et se prêterait à des négociations ayant pour objet de faire rentrer la France en possession de cette province. La chose n'a qu'un intérêt rétrospectif puisque M. de Bismarck est tombé du pouvoir et semble n'avoir aucune chance d'y revenir.

Mais celui qui gouverne l'Allemagne a affirmé solennellement, en montant sur le trône, que l'Allemagne n'abandonnerait jamais un pouce de territoire qu'elle a acquis à la suite de la guerre de 1870-71. Alors, pourquoi venir nous leurrer de chimères, pourquoi venir nous représenter l'empereur Guillaume II comme prêt à restituer une des deux provinces que son grand-père nous a prises ?

Si l'Allemagne reconnaît maintenant qu'elle a eu tort d'abuser de sa victoire, si elle pense que la possession de Metz et de la Lorraine lui est inutile, si elle est disposée à traiter sur la base de la rétrocession d'une partie des territoires annexés en 1871, elle a des moyens de le faire savoir.

Mais de petites négociations ne peuvent pas être entamées dans les journaux. La presse n'est pas faite pour cela : il y a au quai d'Orsay un ministre des affaires étrangères avec lequel l'ambassadeur d'Allemagne peut causer. Mais nous avouons que le four où l'on apprendra que le comte de Münster a offert à M. Ribot de rendre la Lorraine à la France en échange de quelques stations aussi insignifiantes que Nossi-Bé et Pondichéry, nous serons plus que surpris.

L'histoire nous démontre que la Prusse ne rend jamais ce qu'elle a pris, ou qu'elle ne le rend que si elle est contrainte et forcée. Le plan que l'homme d'Etat européen a révélé au Figaro a un défaut capital : c'est

L'Enseignement Neutre

L'absence de l'enseignement du catéchisme se fait sentir à l'école primaire. Le catéchisme, c'était l'étude morale et éducative de l'instruction. Avec lui, l'enfant apprenait ses devoirs et ses droits en même temps. Il apprenait aussi une philosophie qui pour n'avoir rien de Platon et d'Aristote, n'en constituait pas moins une science complète et bien suffisante pour le gouvernement de sa vie. Quand l'homme a dit qu'il vient de naître, il possède la vraie philosophie. L'école primaire la lui donnait autrefois, surtout avec le complément du catéchisme qu'elle recevait d'une manière plus spéciale et plus autorisée à l'école.

Aujourd'hui l'enseignement de l'école est vide. Sans l'élément religieux, qui peut être l'apprentissage scolaire d'un vain système d'instruction, qui n'apporte rien de réel à l'esprit ni au cœur. L'étude par elle-même est chose présente à l'enfant, mais elle est plus ou moins de grammaire, de géographie, d'histoire et d'arithmétique, sans que les notions qu'il acquiert lui servent en quoi que ce soit à sa formation morale.

Le simple savoir n'a point de vertu éducative. Notre enseignement primaire est, dit-on, très perfectionné. Les programmes sont très complets, les livres fort bien faits, les maîtres maîtres de tous les diplômes possibles. Soit, il manque néanmoins quelque chose à l'école. Elle fait peut-être de plus savants écoliers de douze ans que ceux des générations précédentes ; elle les fait moins bons, moins instruits des choses essentielles de la vie. Elle ne leur apprend rien de ce qui commence à s'apercevoir de ce défaut. Malgré les progrès de l'enseignement dont on parle, les résultats n'ont point améliorés. L'enfant sort de l'école sans être formé. S'il n'a pas suivi, aux jours libres, le catéchisme de sa paroisse, il ne sait rien de ce qu'il devrait savoir ; il ne possède même point les notions nécessaires pour la pratique des vertus naturelles. C'est un peu être inutile au moral, qui tient plus au barbare que divin, qui entre dans la vie sans idéal, qui ne sait rien de ce qui est au-dessus de lui, qui ne sait rien de ce qui est au-dessous de lui, qui ne sait rien de ce qui est à l'intérieur de lui-même et de ce qui est à l'extérieur de lui-même.

L'école laïque a déjà fourni une génération de ces petits sans-Dieu, comme les appelle la logique populaire. Il est manifeste qu'ils font peu d'honneur au régime scolaire qui les a produits ; il est surtout à craindre que, dans les années qui suivront, ils ne deviennent un danger public pour la société. Quelle sécurité y a-t-il, en effet, dans des brevets de capacité qui ne sont rien moins que des garanties de vertu ? Nous voyons que les maîtres qui ont été chargés de donner le programme scolaire de la République, sentent le vice d'un enseignement d'où l'élément religieux et éducateur a été exclu. Incapables peut-être de comprendre l'erreur d'un système d'instruction conçu en dehors de tout élément religieux, ils peuvent se rendre compte, du moins, qu'il y manque quelque chose d'essentiel.

L'Union des instituteurs et des institutrices publiques du département de la Seine a tenu, ces jours derniers, une réunion, où la question de l'insuffisance du programme actuel a été agitée. Les journaux disent que le président d'honneur de l'association, M. Viguier, qui est aussi président du conseil général de la Seine, fait ressortir la nécessité de donner une impulsion nouvelle à l'enseignement civique et moral. Il faut bien se faire de certaines théories sociales quand on n'accepte pas la doctrine chrétienne. Des théories sociales, ce n'est pas une nouveauté ; elles existent depuis longtemps et ne font pas d'édification, quoiqu'on en fasse un grand bruit. Ce n'est pas de la doctrine civique et morale, M. Viguier, on fait d'habitude comme le point de départ de la réforme scolaire au premier degré. Très justement il estime que l'instituteur ne doit pas seulement songer à préparer des candidats à l'enseignement primaire, mais à faire de la suppression de l'instruction religieuse, mais à faire quelque chose de plus à faire pour eux.

Ce serait, selon lui, de leur apprendre leurs droits et leurs devoirs, de leur apprendre à se faire des citoyens. Voilà bien l'utopie ! Les citoyens, on ne les crée pas par la loi, on les crée par la morale. Maintenant on voudrait faire une morale sans Dieu. On reconnaît que l'instruction n'est pas tout, que les principes de la morale ne sont pas tout, que l'enseignement est vain sans principes ; mais ces principes de discipline, cette éducation de l'enfant, on prétend les trouver dans l'espèce de science civique et morale inventée par remplacer l'enseignement religieux. Ce n'est pas tout, ce qui est à redouter, c'est que ce n'est point ce qui donnera à l'enseignement laïcisé la vertu qui lui manque.

Il est impossible d'établir une théorie sérieuse des droits et devoirs en dehors de Dieu ; impossible d'établir une morale efficace sans la sanction de la conscience et le sentiment de la responsabilité vis-à-vis du souverain Maître. A un système d'enseignement qui ne fait que des citoyens, on voudrait substituer un enseignement qui ferait des hommes. L'école laïque ne peut pas donner ce qu'elle n'a pas. Elle ne peut pas donner ce qu'elle n'a pas. Elle ne peut pas donner ce qu'elle n'a pas.

du souverain Maître. A un système d'enseignement qui ne fait que des citoyens, on voudrait substituer un enseignement qui ferait des hommes. L'école laïque ne peut pas donner ce qu'elle n'a pas. Elle ne peut pas donner ce qu'elle n'a pas. Elle ne peut pas donner ce qu'elle n'a pas.

de Montebello, a promis de faire justice. L'Europe doit être des associations, à reconstruire de fait le privilège de la France ; il suffit de rappeler l'expédition de Syrie de 1840, où les grandes puissances confiant à la France le mandat de rétablir par la force des armes, la paix entre Druses et Maronites. Aux yeux des populations asiatiques, c'est la France qui est le principal représentant de la civilisation occidentale. C'est donc un devoir moral pour la France, comme il est de son intérêt politique, de maintenir intacts ses droits et d'en assumer la charge.

NOUVELLES DU JOUR

Réunion des garçons épiciers de Paris. Paris, 16 juin. — Les garçons épiciers, qui réclament un droit de timbre et de garnison de travail, ont tenu une réunion, ce soir, à Cléry. A la suite de cette réunion, ils se sont portés, au nombre de 250 environ, rue Montmartre, à minuit, pour manifester devant les journaux et faire appel à leur sympathie. La police a été envoyée pour empêcher de maintenir intacts ses droits et d'en assumer la charge.

Le ministre du Chili à Paris. Paris, 16 juin. — Le ministre plénipotentiaire du Chili à Paris vient d'être remplacé par M. Godoy, tout récemment nommé à Berlin. M. Godoy est le même diplomate qui avait tenté de faire évader du Harve, au lendemain de l'ordonnance de séquestre, le criminel Prédéric Erassiz.

Les grandes manœuvres navales. Toulon, 16 juin. — Les préparatifs d'armement de nos grands navires pour les grandes manœuvres sont activement poussés. Les cuirassés La Princesse, Petit-Thouars, Desaix, Condor ; les cuirassés à vapeur et Redoutable seront demain complètement prêts. Tous les torpilleurs de haute mer sont prêts à partir ; il n'y a aucun retard dans les préparatifs officiels relatifs à la présence du ministre de la marine et à la mobilisation.

La catastrophe de Moenchstein. Bâle, 16 juin. — Le gouvernement a abandonné l'idée de faire des obsèques générales aux victimes de la catastrophe de Moenchstein, dans la Basse-Empire. Demain, on inhumera les corps qui ont été retirés. Bâle, 16 juin. — Les journaux badois prétendent la population à apprendre que la catastrophe est encore plus terrible qu'on ne le croyait. Le chiffre des morts est de plus de 150. Les Bâle-Machtrichter disent que le train avait un nombre de wagons plus grand que celui annoncé par le gouvernement cantonal. Le nombre des morts retirés est actuellement de 69. Tous les cadavres sont transportés à Bâle. Le détail horrible : un wagon de première classe, pouvant contenir 72 personnes, est encore au fond de la Basse-Empire. Tous les sapeurs du génie travaillent à le relever avec des passerelles grues ; mais la pluie, qui tombe à torrents, grossit la Basse-Empire, rendant le travail très difficile.

Une grève de blanchisseuses. Londres, 16 juin. — Les blanchisseuses de plusieurs quartiers de Londres ont grévé et réclament la journée de huit heures. Celles du quartier de Marylebone ont brisé les fenêtres de plusieurs buanderies et ont hué la police, armées de revolvers et de poignards, tentant de forcer l'entrée de la prison de Newgate. Le feu s'est allumé dans un magasin de la rue de la Paix. Les passagers luttaient cinq jours contre les flammes. — Sauvetage providentiel. Liverpool, 16 juin. — Le navire City of Richmond de quatre cents tonnes, venant de New-York, est arrivé le 14 à Queenstown et le 15 à Liverpool. Le feu s'est déclaré mercredi dans une cargaison de balles de coton. Grâce à la présence d'esprit des officiers, au zèle et au courage de l'équipage et des passagers, il n'y a eu que des avaries matérielles. L'alarme ayant été donnée, une canotière paque

LA CATASTROPHE DE MOENCHSTEIN

Bâle, 16 juin. — Durant toute la nuit, on a continué à travailler à la leur des torches pour essayer de retirer les cadavres ; des soldats du génie, des infirmiers, des bandagiers, des soldats d'infanterie, des gendarmes, des pompiers, des ouvriers de la compagnie travaillant dans les rues.

Un certain nombre de cadavres ont été transportés la nuit dernière à l'hôpital de la gare. Les autres seront emportés dans la matinée. On assure que les eaux ont entraîné au loin les cadavres de plusieurs victimes ; on en a retiré un très loin du lieu de l'accident. Jusqu'à dix heures du matin, 60 cadavres ont été retirés en tout ; il est très difficile de lever les premiers wagons qui sont encore dans la Basse-Empire.

De grandes précautions sont nécessaires pour éviter les fâcheuses reconnaissances des corps qui y sont contenus. Une souscription officielle en faveur des victimes est ouverte. Le gouvernement de Bâle s'occupe de la question des obsèques communes qui pourront avoir lieu demain matin, si tous les corps sont retirés. Bâle, 16 juin. — Le wagon qui pendait entre le pont et les débris a pu être retiré par deux machines. On peut voir maintenant d'autres cadavres. Jusqu'à midi dix-huit morts dont 7 inconnus, ont été retirés. Il y a encore 35 blessés à l'hôpital de Bâle ; dix ont été renvoyés chez eux. Un nombre exact des blessés est inconnu, beaucoup d'entre eux s'étant fait transporter dans leur famille. Bâle, 16 juin. — Sur 65 cadavres actuellement retirés 5 ne sont pas encore reconnus. On les a photographiés et enterrés provisoirement au cimetière de Moenchstein. Beaucoup sont encore sous les débris. Pour lever ces derniers on a posé une grue sur la tête du pont. Le travail est très difficile car la Basse-Empire est toujours. Un coup de deuxième classe probablement mort occupé par des étrangers, repose sur le fond et l'on est sûr que beaucoup de victimes sont encore ensevelies.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 16 juin. Présidence de M. Floquet, président. La séance est ouverte à 2 heures. LE DROIT SUR LE PAIN ÉTRANGER. Vote d'un droit de 5 francs.

Après une série de rectifications au procès-verbal, par lequel les droits de M. Cunéo d'Ornano, qui dit avoir toujours refusé les taxes frappant l'alimentation du pauvre, l'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la taxe sur le pain étranger. M. le Président. — L'Assemblée a voté hier le droit de 5 francs sur le pain de 75 biscuits (de mer et de terre). Dron à la parole pour soutenir un amendement qui présente et dans lequel il propose un droit de 5 fr. au lieu de 6. Plusieurs membres à gauche. — Alors, on ouvre la discussion.

Discours de M. Dron DÉPUTÉ DE TOURCOING

M. Dron. — Nous avons bien le droit de croire qu'il est de l'intérêt de la France de voir le droit de 5 francs, c'est qu'il est acquis, et de déposer un amendement qui en baisse le chiffre. Je ne reviendrai pas sur une discussion qui est épuisée. J'avais, il y a un an, fait une étude complète de cette question et je voulais présenter un projet de loi de loi double qui était de réparer l'omission faite en 1887, alors qu'on a voté les droits de 5 francs sur le blé et de 5 francs sur la farine. Diverses considérations m'en ont empêché.

Je comptais, voyant l'acquiescement de la commission et de l'Assemblée, voter le droit de 5 fr. sur le pain, n'ayant plus à m'occuper de cette affaire. Puisqu'elle est remise en question par le vote d'hier, j'ai voulu continuer mon enseignement et vous présenter une loi à l'égalité, la différence entre le prix du pain blanc et celui du pain français n'est pas de plus de 2 centimes. C'est-à-dire que, depuis cette première loi, le prix du pain français est plus bon que celui du pain étranger.

M. Renaud, au nom du Syndicat des omnibus, remercie les employés des tramways de leur invention, engage tout le monde à ne pas se désunir sur des questions de personne et espère qu'avant peu on pourra donner une réunion générale de tous les employés des tramways et omnibus de la Seine. M. de Peretti, comme doyen des contrôleurs, prend alors la parole et déclare se refuser à nommer comme secrétaire une casquette galonnée. M. Bonnes préchoise une fois plus l'union et déclare qu'il ne fera rien de la nature et de la couleur des conducteurs, ni cochers, rien que des camarades unis par les mêmes intérêts. M. Futy est nommé délégué pour les employés de la Seine.

On fixe ensuite à 1,800 fr. les appointements du secrétaire ; puis, sur la proposition du président, on décide d'adopter le même programme que le syndicat des Omnibus. M. Marton, le nouveau secrétaire, déclare qu'il saura mériter la confiance que ses collègues ont bien voulu lui témoigner. On décide enfin qu'une quêtée sera faite dans les départements pour les grévistes de Lyon et la séance est levée à six heures et demie.

LE VOTE. — LE DROIT EST VOTÉ

Par 291 voix contre 211, la Chambre adopte la proposition de M. Dron, frappant d'un droit de 5 francs par 100 kilos le biscuit de mer et le pain. M. le Président. — Le droit est voté, de son côté, par des applaudissements ironiques. (Bruit.) La Chambre adopte ensuite une disposition supplémentaire qui ajoute à l'article 1er une disposition applicable au pain importé de pays étrangers et de commerce et non aux petites quantités de pain importées par les particuliers pour leur consommation personnelle. M. LEVET demande au ministre de l'Agriculture de dire si le droit sur le pain diminuera en même temps que celui sur les consommations.

M. DEVELLE, ministre de l'Agriculture. — La loi qui revient du Sénat relative au droit sur le blé permettra d'introduire une disposition additionnelle. Le gouvernement en délibérera demain avec la commission des douanes. Les autres articles. N° 76. — Gruaux, semoules en grains (grosse farine), grains perou ou maïs, chiffre de la commission par 100 kilos 8 fr. (Adopté.) N° 77. — Semoules en pâte et pâtes d'Italie, chiffre de la commission par 100 kilos 8 fr. (Adopté.) N° 78. — Sagou, salpêtre, manioc et leurs dérivés, chiffres de la commission 0 fr. et 6 fr. (Adopté.) N° 79. — Riz en sauto, chiffres de la commission 3 fr. brisures de riz, 6 fr. ; riz entier fines et semoules, chiffres de la commission 8 fr. (Adopté.) La suite de la discussion est renvoyée à jeudi sur demande du gouvernement.

LES FRANÇAIS À HAITI

L'interpellation de M. Lantier sur la protection à accorder à nos nationaux en Haïti est renvoyée au jour de demain et renvoyée à mercredi en huit. La protection des salaires. M. Jules Roche développe un projet de loi sur la protection des salaires et sur la procédure à suivre dans les cas de saisies et de saisies de la main-d'œuvre (travail). La séance est levée à 4 heures 20.

L'INCIDENT DE BETHLEEM

Paris, 16 juin. — On sait que, grâce à l'entente faite par le gouvernement français et à l'ambassadeur de Paris, M. de Montebello, le récent conflit dans la chapelle de Bethléem sera aplani à la satisfaction de la France, qui, d'ailleurs, ne réclame que l'exécution des conditions de la convention. L'incident, en lui-même, ne fait pas honneur à la dignité du clergé grec. Il est constaté, en effet, qu'à l'occasion d'une procession, le 23 mai, les prêtres grecs, armés de revolvers et de poignards, tentèrent de forcer l'entrée de la chapelle de l'abbaye de Bethléem appartenant exclusivement aux Latins, représentés par les gardiens franciscains. Un pope à assailli avec son poignard le fra Tommaso de Ferentino, premier sacristain de la chapelle, tenant au poignard, le pope, décapité par un revolver, blessa même un de ses confrères. Les franciscains se sont défendus mais sans faire usage des armes. Finalement, la troupe turque a été obligée d'intervenir et de séparer les deux adversaires.

Le suitin, qui a été saisi de l'affaire par le comte de Montebello, a promis de faire justice. L'Europe doit être des associations, à reconstruire de fait le privilège de la France ; il suffit de rappeler l'expédition de Syrie de 1840, où les grandes puissances confiant à la France le mandat de rétablir par la force des armes, la paix entre Druses et Maronites. Aux yeux des populations asiatiques, c'est la France qui est le principal représentant de la civilisation occidentale. C'est donc un devoir moral pour la France, comme il est de son intérêt politique, de maintenir intacts ses droits et d'en assumer la charge.

BOURSE DE PARIS

Table of stock market prices for Paris, including various bonds and shares.

BOURSE DE LILLE

Table of stock market prices for Lille, including various bonds and shares.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

Table of closing market prices for various commodities and stocks.

DERNIÈRE HEURE

Les centimes additionnels dans le Nord. Paris, 17 juin. — Le gouvernement a assis à la Chambre un projet autorisant le département du Nord à imposer extraordinairement, en 1892, deux centimes additionnels, pour en consacrer le produit à diverses dépenses d'intérêt départemental. L'affaire de la mélinite. — Jugement. Paris, 17 juin. — Sont condamnés : Turpin, à cinq ans de prison, deux mille francs d'amende et cinq ans d'interdiction des droits civiques mentionnés dans l'article 42 ; Tripoin, à cinq ans de prison, deux mille francs d'amende, dix ans d'interdiction des droits civiques et dix ans d'interdiction de séjour dans les lieux qui lui seront notifiés ; Fesseler, cinq ans de prison, mille francs d'amende et cinq ans d'interdiction des droits civiques ; Feuvrier, deux ans de prison, cinq cents francs d'amende et cinq ans d'interdiction des droits civiques.

Les employés des Tramways-Nord. — La réunion de mercredi matin. — Fusion avec les employés d'Omnibus. Paris, 17 juin. — Les employés des Tramways-Nord ont tenu ce matin une seconde réunion de nuit, avenue de Saint-Ouen, à 10 heures, sous la présidence de M. Boyer. La séance est ouverte à deux heures ; plus de 300 contrôleurs, cochers et conducteurs sont dans la salle. M. Boulanger, président du syndicat des omnibus, préside assis à côté de M. Renaud, vice-président du même syndicat. M. Beaquis, conducteur, l'un des délégués nommés dans la dernière réunion, rend d'abord compte des résultats de l'entrevue avec la Compagnie. Il déclare que le secrétaire, M. Boyer, a été permis, devant le Conseil d'administration de la Compagnie de trouver ridicule la demande d'un traitement de début de 15 francs ; il qualifie l'attitude de M. Boyer de déplorable et ajoute que, depuis cette première entrevue, le secrétaire ne s'est plus présenté et qu'il vient même d'envoyer sa démission. Un autre délégué, M. Richard, est également démissionnaire. M. Renaud, cocher, après avoir signalé, lui aussi, l'attitude du rédacteur Boyer, rappelle, et elle avait été léguée à M. Boyer, que le secrétaire, de s'être absenté à part avec M. Boyer.

« M. Boyer », ajoute l'orateur, nous a déclaré que nous avons tort de fusionner avec les Omnibus, qui nous rendent. Je ne comprends pas que M. Renaud n'ait pas protesté contre ces paroles. M. Renaud, au nom du Syndicat des omnibus, remercie les employés des tramways de leur invention, engage tout le monde à ne pas se désunir sur des questions de personne et espère qu'avant peu on pourra donner une réunion générale de tous les employés des tramways et omnibus de la Seine. M. de Peretti, comme doyen des contrôleurs, prend alors la parole et déclare se refuser à nommer comme secrétaire une casquette galonnée. M. Bonnes préchoise une fois plus l'union et déclare qu'il ne fera rien de la nature et de la couleur des conducteurs, ni cochers, rien que des camarades unis par les mêmes intérêts. M. Futy est nommé délégué pour les employés de la Seine. On fixe ensuite à 1,800 fr. les appointements du secrétaire ; puis, sur la proposition du président, on décide d'adopter le même programme que le syndicat des Omnibus. M. Marton, le nouveau secrétaire, déclare qu'il saura mériter la confiance que ses collègues ont bien voulu lui témoigner. On décide enfin qu'une quêtée sera faite dans les départements pour les grévistes de Lyon et la séance est levée à six heures et demie.

Chambre des Députés

Séance du mercredi 17 juin. Présidence de M. Floquet, président. L'INTERPELLATION DE M. CHICHÉ sur l'affaire de Fourmies. La séance est ouverte à deux heures. M. Chiché expose le fait de l'interpellation de M. Chiché sur la non application de la loi pénale aux agents de la force publique qui n'ont pas procédé, à la suite de la commission de Fourmies, à l'application des sanctions prescrites par la loi du 7 juin 1848.

M. Chiché. — La question intéressante, au plus haut degré, est celle de la responsabilité des ministres ; mais ce n'est pas là qu'il faut s'en tenir. L'orateur rappelle la collision de Fourmies et les déclarations de M. Chiché à ce sujet. La commission a été nommée le 14 juillet 1848. Elle a été chargée de faire un rapport sur la responsabilité des ministres et de proposer les sanctions à appliquer. Elle a fait un rapport le 21 juillet 1848. Elle a conclu que les ministres étaient responsables et ont proposé des sanctions. Elle a été nommée le 14 juillet 1848. Elle a été chargée de faire un rapport sur la responsabilité des ministres et de proposer les sanctions à appliquer. Elle a fait un rapport le 21 juillet 1848. Elle a conclu que les ministres étaient responsables et ont proposé des sanctions.

LES MARCHÉS A TERME

BOUBAIX-TOURCOING. — La situation est toujours bonne, quoiqu'elle a été hier et les jours précédents, c'est-à-dire calme, sans variations sensibles dans les cours. On a enregistré 65,000 kilos, comme suit : Caisse de Liquidation de Roubaix-Tourcoing, Bunois-Ayres type 1 sur juillet 20000 kil. A 5.50 ; sur août 15,000 kil. à 6.52 1/2 ; ensemble 35,000 kil. Caisse de Liquidation de Tourcoing, Bunois-Ayres type 1 : sur juillet 10,000 kil. 5.47 1/2 ; sur août 5,000 kil. 6.45 ; sur septembre 5,000 kil. 5.58 ; ensemble 30,000 kil. ANVERS. — Les opérations traitées aujourd'hui dénotent une bonne animation. Il s'est vendu 35,000 kil. sur juillet, 120,000 sur juillet, 100,000 sur août, 15,000 sur septembre, 35,000 sur octobre, 50,000 sur novembre, 25,000 sur décembre, 50,000 sur janvier et 20,000 sur février.